

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
28 OCTOBRE 2020

DATE d'AFFICHAGE  
6 NOVEMBRE 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 31  
Votants : 36

L'an deux mille vingt,  
le 3 novembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Corail du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - M. Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mmes Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BUESSLER-MUELA, - Jean-Paul DANIEL, - Mme Béatrice DENIGOT, - M. Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Régine ROSSET.

**Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**  
**M. Jean-Paul DANIEL donne pouvoir à M. Bruno HUBERT**  
**Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD**  
**M. Alain HALIMI donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**  
**Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Mireille LUCAS a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°124-2020 – MARCHES PUBLICS – PASSATION D'UN MARCHÉ POUR LES TRAVAUX DE  
REHABILITATION D'UNE DECHETTERIE ET D'UNE PLATEFORME DE DECHETS VERTS**

M. Patrick BEILLON, Vice-président en charge des travaux, indique qu'une consultation a été lancée pour les travaux relatifs à la réhabilitation de la déchetterie de Le Guerno et de la plateforme de déchets verts de Damgan.

Ce nouveau marché est un marché public de travaux passé en procédure adaptée. Il repose sur un prix global forfaitaire et comporte 2 lots :

- Lot n°1 : Terrassements et VRD,
- Lot n°2 : Maçonnerie et locaux.

L'analyse des offres a été réalisée au regard des critères suivants :

- Prix des prestations : 50 %,
- Valeur technique : 30 %,
- Délai d'exécution : 10 %,
- Développement durable : 10 %.

18 entreprises (20 dont 2 doublons) ont retiré le dossier de consultation et 3 ont remis une offre :

- Pour le lot 1 : 2 offres remises,
- Pour le lot 2 : 1 offre remise.

La Commission MAPA, réunie le jeudi 15 octobre 2020, après analyse des offres reçues, propose :

- Pour le lot n°1 : de déclarer la procédure sans suite pour cause d'infructuosité, le montant de l'offre remise par les deux candidats étant largement supérieure au montant estimatif de ce marché.
- Pour le lot n°2 : de déclarer la procédure sans suite pour cause d'infructuosité, le montant de l'offre remise par l'unique candidat étant largement supérieure au montant estimatif de ce marché.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECLARE** la procédure sans suite pour cause d'infructuosité pour les lots n°1 et 2, et autoriser le lancement d'une nouvelle consultation dans un contexte plus favorable après une redéfinition de l'allotissement et une modification partielle de certains points du projet,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 05/11/2020  
Le Président,

